

vino futur

EM POU VOIRE MENT

Ou : qui décide dans le vignoble ?

W002 - août 2026

Cher·e abonné·e,

Je poursuis ce drôle de dialogue sur l'avenir du vignoble. Dialogue qui n'en est pas un, puisque toi, lecteur·rice, tu ne peux pas vraiment répondre, ou pas tout de suite. Pourtant j'anticipe toutes tes réflexions, tes soupirs, tes regards perplexes. Dans ma tête, au moins, on est plusieurs (donc tout va bien, n'est-ce pas ?)

Depuis quelque temps, je tourne autour d'une question assez simple : qui décide aujourd'hui du vignoble, et qui décidera de celui dans lequel nous vivrons dans vingt ans ? On pourrait répondre : les vigneron·nes. Après tout, ils et elles sont censé·es décider d'une bonne partie des règles qui encadrent leur production, notamment à travers les appellations. Mais si c'était vraiment le cas, pourquoi tant de vigneron·nes ont-ils aujourd'hui le sentiment que les AOC décident à leur place ?

On nous dit que les vignerons doivent se libérer des AOC. Et si la vraie question était plutôt : qui doit avoir le pouvoir de décider de ce qu'est une appellation ? Et comment inciter les vigneron·nes à reprendre en main des institutions qui leur appartiennent ? C'est là que j'en suis arrivée à un mot un peu étrange : l'empouvoirement. Je vous explique mon raisonnement.

L'empouvoirement est un mot (qui existe, même s'il n'est entré dans la Larousse qu'en 2025) qui désigne « un processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper ». Or, si l'on remonte dans l'histoire, il y a déjà eu un moment d'empouvoirement des vigneron·nes : quand ils ont créé leurs appellations, au début du XXe siècle. Alors s'il y a un endroit où les vignerons peuvent aujourd'hui reprendre du pouvoir, c'est peut-être celui-ci : les AOP (appellations d'origine protégée) et IGP (indications géographiques protégées).

La fuite des appellations

L'appel à simplifier ou réformer (voire à quitter) les AOP n'a rien de nouveau. Mais ce qui était marginal il y a encore quelques années devient un vrai phénomène, sous l'effet de la crise viticole. La CNAOC (confédération nationale des AOC) parle même « d'hémorragie » vers

les vins de France. Cette famille aux règles beaucoup plus souples laisse plus de place à la créativité, nécessaire en ces temps exigeants (mais elle efface complètement le lien à l'origine). Sur le terrain, les vigneron·nes sont aussi parfois fâché·es avec leurs ODG (organismes de défense et de gestion) et syndicats, embourbés dans des rapports de force locaux et autres guerres picrocholines. Je ne parlerai pas du sujet des prix, qui mériterait une lettre à lui tout seul.

De fait, le monde n'irait sans doute pas plus mal avec moins de règles à la noix sur la hauteur des brins d'herbe ou la couleur des bouteilles. Mais lorsque l'on tend l'oreille, c'est moins l'absurdité de certaines règles spécifiques qui est remise en question que le principe même d'avoir des règles. Au nom du libre entrepreneuriat, le cahier des charges devient l'ennemi du vigneron innovant. Dans cette approche, l'empouvoirement consisterait donc à se libérer de ces règlements aliénants, pour reprendre les rênes de son destin.

Pourquoi pas. S'affranchir d'un cahier des charges peut effectivement donner davantage de liberté à un producteur. Mais cela ne lui donne pas nécessairement davantage de pouvoir sur l'avenir de son territoire viticole. Et ça ne règle en rien la question des appellations déphasées. Donc je ne peux m'empêcher de penser que le sujet n'est pas quelle règle... mais qui décide ? Qui décide des cépages officiels ou de la densité de plantation ? Qui choisit d'autoriser l'irrigation ? Qui définit le terroir ? Et ne me répondez pas : l'INAO. L'institut n'est qu'une administration au service des appellations. Les cahiers des charges sont d'abord élaborés par les producteur·ices eux-mêmes, au sein de leurs organismes de gestion. L'administration joue ensuite, plus ou moins bien, son rôle de garantie et de stabilité.

Bon, on ne va pas se mentir, ce n'est pas comme ça que le vivent la plupart des vigneron·nes. Beaucoup ont le sentiment que les règles sont devenues des contraintes administratives venues « d'en haut », plus que l'expression d'un projet collectif. L'AOC est devenue un accessoire technocratique et commercial, dont on évalue les entraves au seul filtre des plus-values espérées. Elle ne leur appartient plus vraiment.

Les AOC, technologie politique

Sans nier ce problème, revenons-en s'il-vous-plaît à cette invention du XXe siècle que sont les appellations : en créant cet outil, les producteur·ices de vin prennent la main sur une grande partie des règles qui définissent leur production. Contrairement à beaucoup d'autres secteurs, notamment en agriculture, les règles du vin ne sont pas écrites uniquement par l'État ou le marché. Ce n'est ni Leclerc ni LVMH qui décident seuls comment est produit le vin de Chinon (par exemple). Ce sont les producteur·ices de Chinon. Et c'est bien ça que critiquent aujourd'hui les experts en marketing, qui voudraient adapter le produit au marché et non l'inverse. « Dans un marché ouvert, seul le client commande », avait déclaré Edgar Pisani (avant de regretter publiquement cette stratégie vers la fin de sa vie).

Les AOC reposent sur une logique différente, qui n'a rien à voir avec le marketing. Les AOC sont une technologie politique qui permet aux producteur·ices d'exercer collectivement du pouvoir sur le fruit de leur travail. J'aime les voir comme une conquête des vigneron·nes paysan·nes, qui ont dit « le terroir, c'est nous ». Et pas les négociant·es, ni les propriétaires fonciers, ni même les consommateur·rices.

Bon, dans le détail, les règles semblent bien avoir été définies par certains producteur·ices au détriment d'autres. Et c'est peut-être ça le problème. Les ODG ont des conseils d'administration, des assemblées générales, des commissions, des élections. Il existe donc, formellement, tout une ingénierie démocratique. Mais on sait finalement assez peu de choses sur la manière dont ce pouvoir est réellement exercé : qui participe, qui ne participe pas, qui prend la parole, qui propose des changements, qui reste en dehors ?

QUI A VRAIMENT LE POUVOIR ?

Mon petit doigt me dit que les conseils d'administration des ODG (organismes de gestion) reflètent parfois assez mal la diversité du vignoble. Évidemment, je pense d'emblée (mais pas que) à tou·tes les vigneron·nes nature exclu·es de ces organisations, de leur plein gré ou pas. Et aux femmes, aussi, encore largement tenues à l'écart, malgré un indéniable progrès. Ou encore aux ouvrier·es viticoles (fort peu syndiqué·es qui plus est, donc représenté·es nulle part puisque les

syndicats viticoles sont patronaux). Mais dans le détail, je manque de données sociologiques détaillées sur la gouvernance des AOC, et sans doute y'a-t-il des spécificités locales.

Ce que je peux dire avec certitude, en revanche, c'est que tous les collectifs n'ont pas la même capacité à faire vivre leur démocratie interne. Un pépiniériste qui se déplace partout en France pour vendre ses services m'a même un jour expliqué qu'il savait, en une réunion, « si l'appellation serait encore là dans 20 ans », rien qu'en observant les dynamiques du groupe. Bref : peut-être qu'au lieu de parler de réforme des appellations, il faudrait penser à modifier le fonctionnement des collectifs qui les écrivent.

LE TERROIR DEVENU NORME

Une autre critique récurrente des appellations, c'est ce concept de « typicité » du vin, soi-disant définie par les cahiers des charges. Sur ce sujet, écouter Pascaline Lepeltier est toujours une bonne idée (à quand le badge : « Dont' panic, and read Pascaline » ?). Elle a abordé le sujet dans sa « Petite leçon de survie pour les AOC », tribune publiée dans le tout premier Vinofutur (en 2021) :

“

À mesure que la production augmentait, le concept fondateur d'originalité (unique par son origine) s'est mué en typicité (tout vin de l'appellation doit avoir un certain profil), la standardisation en normalisation. L'industrialisation de la viticulture s'y prêtait, l'homogénéisation a suivi, sous prétexte de simplifier l'offre labyrinthique pour le consommateur et garantir un "goût" d'appellation.

J'y vois un cercle vicieux qui s'installe : le vin doit avoir un goût "typique" pour le marché, donc la vinification doit produire ce goût que l'on pose comme référent, qu'on enseigne aux professionnels et au public, etc. Or ce goût est illusoire, et, dans un renversement complet des valeurs, dénie toute l'originalité que le vin d'AOC doit avoir : la variabilité d'un millésime, la nuance du sol, la touche du vigneron. On comprend que certaines AOC soient en crise.”

Bim

Oui, je me dis que l'empouvoirement des vigneron·nes se joue sur leur capacité à reprendre en main leurs appellations, pour défendre cette « variabilité », cette diversité, cette créativité qu'il·elles incarnent. D'autant que la « typicité » perd tout son sens dans le contexte climatique (non, on ne produira plus jamais les vins du XXe siècle, même si on le voulait). Mais une institution collective ne donne du pouvoir que si celleux qui la composent ont le sentiment qu'il·elles peuvent encore la transformer. Et si le groupe qui décide est représentatif.

DU TERROIR AU TERRITOIRE

Bon, j'ai quelques idées pour faire avancer le schmilblick.

- Etape 1 : Se défaire une bonne fois pour toutes de cette idée de « terroir éternel », cadeau du ciel ou patrimoine sacré que l'AOC doit protéger dans des cahiers des charges pensés comme des « Tables de la Loi ». Ou plutôt, laisser cette histoire de terroir aux sommelier·es et aux géographes, qui feront ça très bien dans leurs dégustations et cartes.

- Etape 2 : Le remplacer par un mot qui colle mieux aux enjeux de l'époque. Je propose (mais je ne suis pas la seule) « territoire », en tant qu'espace de vie partagé. Comme dans « contrat de territoire ». Contrat qui impliquerait une concertation avec les autres habitant·es, humains et non-humains, qui partagent le même espace, boivent la même eau, respirent le même air, etc. I had a dream, où les AOC seraient des maillons incontournables de la gouvernance territoriale. Concrètement, cela voudrait dire quoi ? Que les questions de l'eau, des paysages, de la biodiversité ou du travail ne seraient plus extérieures au cahier des charges. L'AOC du futur, reprise en main par les producteur·ices, ouverte au monde, ne serait pas un machin pour « vendre plus à l'export ». Elle ne servirait pas à dire « Ce vin vient d'ici et il a tel goût ». Mais plutôt « Ce vin fait vivre ici. »

LE FUTUR EXISTE DÉJÀ

Allez, j'arrête là avec les phrases grandiloquentes. Rigolez, vous pouvez. Mais :

- Le droit européen vient justement d'élargir la boîte à outils politique des appellations : en 2024, un nouveau règlement a reconnu la possibilité d'intégrer la durabilité dans les cahiers de charges. Encore un machin européen, me direz-vous. Peut-être, mais ce petit mot permet désormais aux ODG de porter un projet de territoire, et plus seulement une liste de règles de production.

- C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'AOC Ventoux (150 domaines, 13 coopératives, dans le Vaucluse) a travaillé sur sa « raison d'être », pour mettre en cohérence le vignoble avec son territoire et ses habitants, en conjuguant biodiversité, paysages et équilibres humains. Après six ans de travail, le groupe a abouti à un projet qui a conduit concrètement à planter 30 000 arbres et à mettre en place un système de bouteilles de vin consignées (entre autres).

Réactiver l'empouvoirement des vigneron·nes à travers leurs appellations ressemble à un doux rêve, je le sais bien. C'est aussi une utopie que j'écris du fond de mon canapé, pendant que les vigneron·nes triment sous le cagnard ou regardent leur trésorerie fondre.

Mais au fil des reportages et entretiens, j'entends la peur, j'observe la montée du discours « darwiniste » - chacun pour soi et que le meilleur gagne. Je me méfie beaucoup de cette stratégie, qui oublie quelque chose : un·e vigneron·ne indépendant·e peut être libre de faire ses choix, tout en restant terriblement seul·e face aux forces économiques qui structurent son marché. Le vignoble ne manque certainement pas de vigneron·nes géniaux, à l'avant-garde de leur métier. Mais attention à ne pas confondre liberté individuelle et pouvoir de décision.

Et au fond, on peut discuter pendant des heures de la hauteur des brins d'herbe ou des cépages autorisés. Mais ce qui m'intéresse dans les AOC du futur - ou tout nouveau système qui pourrait prendre leur place, ce ne sont pas leurs cahiers des charges. Mais comment les pros peuvent décider ensemble de l'avenir de leurs institutions du vin et de leur territoire.

→ Une question pour vous :

À quoi ressemblerait votre AOC si elle devait rendre des comptes non seulement aux producteur·ices de vin, mais à tout le territoire ?

Une question, une réponse ?

Écrivez à

Julie Reux - Vinofutur 750 rue d'Anjou 44521 Oudon
ou contact@vinofutur.fr

Vinofutur est un projet journalistique indépendant, qui documente les transitions et explore les futurs du vin.

Lettre Vinofutur 002, août 2026. Publication trimestrielle. Imprimée à 200 exemplaires par Hôtel Léon - 18 rue des Belles Caves 86120 Berrie, en août 2026. Rédactrice en chef et directrice de publication : Julie Reux. Édition : E.I. Julie Reux - Siret 807489984. Dépôt légal : à parution. Polices Garaje, Minuscule et Figtree. Tarif : abonnement 35€ par an. Plus d'infos et abonnements sur www.vinofutur.fr